REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Les Nénuphars
Bréval

CAMPAGNE DE BOURSE DE COLLEGE POUR L'ANNEE 2022/2023

Chers parents d'élèves,

Pour faire votre demande de bourse, vous aurez jusqu'au **20 octobre 2022 dernier délai**.

Deux possibilités s'offrent alors à vous :

1. LA DEMANDE EN LIGNE

Pour faire votre demande, vous devrez vous connecter au portail Scolarité-Services (*https://www.education.gouv.fr/cid140661/accedez-au-portail-scolarite-services-de-votre-academie.html*).

Vous pourrez alors :

- Faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisées dans le même collège public
- Récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- Donner votre consentement pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- Connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offriront à vous :

- **Se connecter avec FranceConnect** : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou l'identité numérique, ou mobile connect et moi, ou msa.fr.
- **Se connecter avec vos codes EduConnect**. *Le code a été fourni par le collège (distribué aux élèves par papier et envoyé par mail aux responsables légaux)*

Pour plus d'information pour pouvez consulter la page d'information de référence pour la demande de bourse de collège : www.education.gouv.fr/aides-financieres-college.
(Vous y trouverez entre autres une vidéo qui simule une demande de bourse en ligne après connexion et les coordonnées de la plateforme d'assistance nationale)

2. LA DEMANDE PAPIER

Pour faire votre demande, vous devrez récupérer à l'Intendance le formulaire à compléter (nous pouvons le fournir à votre enfant sur simple demande téléphonique ou par mail).

A noter que les demandes papier devront être renouvelées tous les ans.

En cas de difficultés, l'Intendance restera bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches si nécessaire.

Sandra RAOULT
Gestionnaire
int.0781862a@ac-versailles.fr